

**Aux membres du Conseil national par sa Présidence
Aux membres du Conseil des Etats par sa Présidence
Aux membres du Conseil fédéral par sa Présidence
Aux conseillers aux Etats valaisans
Aux conseillers nationaux valaisans
A la députation valaisanne par son Président
Au Conseil d'Etat valaisan par sa Présidence
Aux autorités communales valaisannes par la
Chancellerie de l'Etat du Valais
Aux gouvernements de Bâle-Ville et Bâle campagne**

Big one, danger majeur pour le Valais, urgence, propositions d'actions

Mesdames, Messieurs, en vos titres et fonctions,

Notre canton a particulièrement tremblé ces derniers jours, sur le plan sismologique s'entend. Cette série inhabituelle inquiète la population. Des interrogations légitimes qui tombent à point nommé pour relancer le débat quant aux mesures à prendre afin de faire face au big one attendu.

Comme vous avez pu le constater durant les élections cantonales de 2017 et les élections fédérales de cet automne, le RCV a défendu une approche politique prioritaire visant à limiter les catastrophes humaine et financière annoncée. C'est pourquoi, dans ce contexte inquiétant pour la population et, en réponse au débat médiatique et sur les réseaux sociaux, le RCV invite à nouveau les autorités à agir, notamment sur la base de nos propositions.

D'emblée, nous saluons l'engagement des spécialistes et des autorités qui ont œuvré pour la mise en place d'un service ad-hoc en Valais et qui ont introduit en 2004, les normes parasismiques. Nous constatons aussi, à satisfaction, que des efforts ont été entrepris pour se préparer à gérer la crise post-sismique.

Mais le danger face auquel il importe d'agir urgemment concerne le bâti valaisan qui a été construit entre 1946 (dernier séisme majeur) et 2004 (introduction des normes parasismiques), ainsi que les bâtiments ayant résisté au séisme précité mais qui ont été fragilisés suite à des transformations (ouvertures, modification des structures).

En préambule, nous tenons à rappeler à votre appréciation quelques éléments objectifs :

- les spécialistes confirment que le big one se reproduit environ chaque cent ans (1755, 1855 et 1946). L'Etat du Valais, par son géologue cantonal, M. Raphaël Mayoraz l'a confirmé dans la presse le 7 novembre 2019 (réf. 1). Quant à l'ancien géologue cantonal, M. Jean-Daniel Rouiller, alors en fonction, l'avait confirmé en 2012 dans la revue de la Police cantonale valaisanne avec une marge d'erreur de +/- 20 ans, ce qui rend ce danger plausible dès l'année 2026, sans toutefois exclure que cela puisse se produire demain ;

- L'Etat du Valais, par son Office cantonal de protection de la population, a fait mention dans la presse, le 26 août 2016 (réf. 2), que le séisme majeur attendu pourrait coûter la vie jusqu'à 1'000 personnes. Hypothèse dramatique confirmée dans le même article par un spécialiste des dangers sismiques et expert pour l'Etat du Valais, M. Roberto Peruzzi ;
- L'Etat du Valais, dans cette même projection de 2016, estime que le big one ferait entre 50'000 et 100'000 sans abri ;
- un séisme majeur qui survient, alors que les mesures parasismiques n'ont pas été appliquées de manière massive, représente un coût extraordinaire. Ce qui semble être le cas en Valais puisque les représentants de l'Etat comparent cette menace au séisme survenu en Italie, en 2016, dont la facture s'élevait à au moins 4 milliards d'Euros (réf. 3);
- dans la revue précitée de la Police cantonale valaisanne (printemps 2012), l'ancien géologue cantonal émet des doutes quant à la résistance des « barrages voûtes ». Il relève aussi que sur 65 % des écoles évaluées par rapport aux normes sismiques, seules 30% de celles-ci répondent aux normes parasismiques. Ce qui signifie qu'en 2012, 70% de ces écoles pouvaient représenter un danger. Une situation qui ne semble pas avoir évolué depuis ;
- Dans cette même revue de la Police cantonale valaisanne, l'ingénieur spécialisé Xavier Mittaz relevait : « On peut estimer que plus de la moitié des bâtiments construits à cette époque (1950 – 1980) ne répondent pas aux normes parasismiques actuelles. Parmi les habitats les plus exposés, il y a ceux datant des années 1950 – 1970 ». Et de conclure, à la question « On joue avec le feu ? » « Un peu !... Puisque de nombreuses écoles et d'autres bâtiments publics datant des années 1960-70 sont les plus vulnérables. » ;
- Sur la base de l'appréciation des spécialistes, entre 50 à 60% du bâti valaisan ne répondrait pas aux normes parasismiques et serait sujet à destruction ou à subir des dommages. Ce constat qui est alarmant pourraient provoquer un effet en chaîne sur le plan économique, évidemment pour les propriétaires, mais également sur l'équilibre financier de banques ayant accordé des emprunts hypothécaires ;
- Selon nos informations, depuis 2004 les normes parasismiques ont été adaptées et certains bâtiments, comme celui de la Police cantonale valaisanne, ne serait pas aussi résistant qu'annoncé. Une résistance qui est également remise en question concernant l'hôpital de Sion, malgré les travaux entrepris. Des dommages sur ces deux bâtiments stratégiques, de conduite de crise pour l'un et de soins pour l'autre, pourrait provoquer des crises dans la crise ;
- L'Etat du Valais, sur son site, indique à juste titre que « le seul moyen de se protéger contre les séismes est de construire parasismique ». Nous partageons cet avis et c'est pourquoi il faut agir au plus vite pour renforcer le bâti de 1946 à 2004, sans oublier de favoriser encore plus l'information et l'éducation à la population afin qu'elle apprenne à réagir et à se protéger lors de séismes.

Dans ce contexte et vu le caractère d'urgence, le RCV demande à toutes les autorités interpellées par notre courrier, à tous les niveaux, d'agir de manière prioritaire, notamment sur la base des recommandations suivantes du RCV (réf. 4) :

- ◆ Appliquer comme principe et priorité, la mise aux normes parasismiques de l'ensemble du bâti valaisan, en particulier construit entre 1946 – 2004 et au niveau des communes, canton, domaines commercial et privé ;
- ◆ Etablir un plan d'actions, en fixant des délais en rapport avec la menace, pour la mise en conformité des bâtiments publics. En particulier les écoles et les bâtiments formant le puzzle sécuritaire (secours et santé) ;
- ◆ Contrôler les ouvrages tels que barrages ou ponts et prendre les mesures qui s'imposeront ;
- ◆ Fixer un délai pour les gérants de centres commerciaux et d'immeubles locatifs exposés afin qu'ils mènent les travaux de renforcement nécessaires. Les soutenir par des subventions et des déductions d'impôts ;
- ◆ Au niveau cantonal et fédéral, soutenir les mises en conformité de bâtiments publics communaux ;
- ◆ Au niveau national, la députation valaisanne est invitée, en collaboration avec le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat, tout en s'inspirant du principe de solidarité appliqué dans le cadre des risques de crues (Rhône3), à défendre et obtenir un appui financier conséquent de la Confédération ;

- ◆ Créer un « label parasismique » afin d’informer valablement la population, de mettre en valeur le bâti répondant à ces normes et d’inciter les propriétaires, dont les bailleurs à prendre les mesures nécessaires pour pérenniser leur bien et se conformer aux prescriptions. Cartographier les zones et bâtiments à risques et jouer la transparence ;
- ◆ Former de manière systématique notre jeunesse, dans le cadre du cursus scolaire, aux dangers sismiques et aux comportements à adopter. Offrir cette même possibilité à l’ensemble de la population ;
- ◆ Allouer les moyens financiers nécessaires au CCPS (Centre Pédagogique Prévention Séismes) afin qu’il puisse mener sa mission d’information et d’éducation ;
- ◆ Créer un service d’information, une plate-forme proactive, permettant de sensibiliser les citoyennes, les citoyens, les entreprises et commerces afin de les inciter à prendre les mesures nécessaires et à les orienter vers les acteurs du parasismique ;
- ◆ Collaborer avec les banques pour qu’elles créent des conditions attractives favorisant la mise en œuvre des normes parasismiques par des entreprises et particuliers. Cette mesure est également dans l’intérêt des établissements bancaires qui détiennent un portefeuille pouvant être mis à mal par le prochain séisme majeur.

Le Rassemblement Citoyen Valais invite toutes les autorités, au niveau de la Confédération et du Valais, à faire preuve de réactivité et de détermination afin de faire face à ce qui n’est pas un simple risque mais un danger majeur reconnu et annoncé par les spécialistes.

Nous aurions dû agir hier, mais mieux vaut tard que jamais. Faisons-en sorte, tous ensemble, de transformer cette grave menace en une chance qui vise à sauver des vies mais également, à donner une impulsion économique au Valais, qui pourrait ouvrir le chantier du siècle en rénovant et sécurisant plus de la moitié du bâti du canton.

Le RCV vous remercie d’ores et déjà de l’attention que vous porterez à la stratégie et aux mesures que nous vous proposons, en faveur de la protection de la population et de l’économie valaisanne.

Tout en nous tenant à votre disposition pour collaborer à l’avancement de ce dossier stratégique pour le Valais et la Suisse, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, en vos titres et fonctions, nos respectueuses salutations.

Sion, le 18 novembre 2019.

Rassemblement Citoyen valais

Co-président et spécialiste sécurité



Jean-Marie Bornet

Co-président régional et architecte ETS



Hans-Ruedi von Rickenbach

Nous prions les autorités interpellées, sur la base de vos listings respectifs de bien vouloir transmettre notre correspondance :

- aux membres du Parlement fédéral
- à la députation valaisanne
- par le Conseil d’Etat, à l’ensemble des communes valaisannes

Pour information, par leur présidence :

- Conseil d’Etat de Bâle-ville
- Conseil d’Etat de Bâle-campagne

Références :

- 1) <https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/canton/repliques-sismiques-en-valais-quels-sont-les-risques-879585>
- 2) <https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/canton/le-meme-seisme-qu-en-italie-pourrait-faire-au-moins-100-morts-en-valais-572228>
- 3) <https://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/italie-le-cout-des-degats-du-seisme-estime-a-au-moins-4-milliards-d-euros-1040255.html>
- 4) <https://www.rassemblement-citoyen-valais.ch/themes/liberte-securite-et-justice-notre-politique-de-prevention-face-au-danger-sismique/>